

3-6 LES PRODUCTIONS ANIMALES



Haras dans le Saint-Lois

26.04.2004

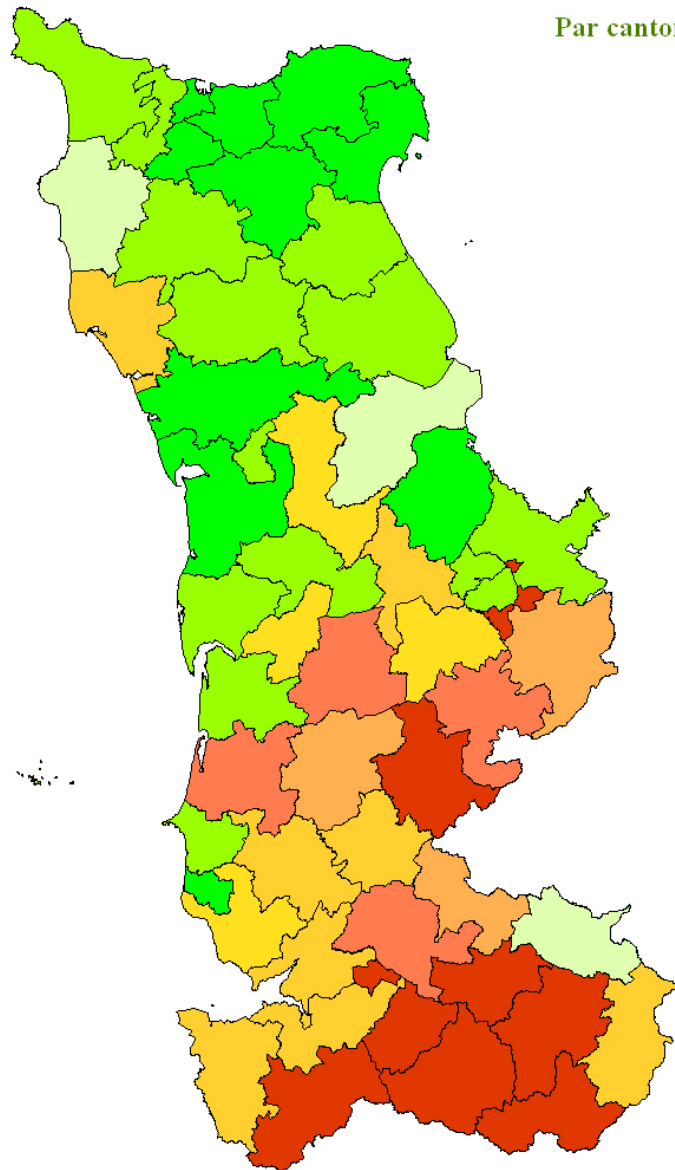
3-6-1 L'élevage bovin



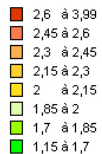
Vaches prim'holstein dans le Cotentin

DENSITES ELEVAGES 2010 EN UNITE GROS BOVINS

Par cantons



UGB par hectare
en 2010



3-6-1-a Les Unités Gros Bovins

La Manche affiche, en 2010, 912 000 UGB*(TA). On constate une faible diminution de cette variable entre 2000 et 2010 comme sur la période 1988 et 2010, respectivement -1 % et -3 %

En valeur absolue, la diminution est de 33 400 UGB en une vingtaine d'années.

La densité moyenne départementale est de 2,2 UGB/ha. Elle est variable du nord au sud du département. Les zones de cultures légumières et de grandes exploitations présentent des chargements inférieurs à 2 UGB/ha. Il s'agit du Nord-Cotentin, à l'exception du canton de Barneville-Carteret, du Saint-Lois et de la côte ouest légumière.

Les densités les plus fortes dépassent 2,6 UGB/ha. Elles se localisent sur les zones où l'élevage bovin est associé à des élevages hors-sol. Le sud de l'Avranchin et le Mortainais, à l'exception du canton de Sourdeval, se distinguent particulièrement avec le sud du Saint-Lois et du Coutançais.

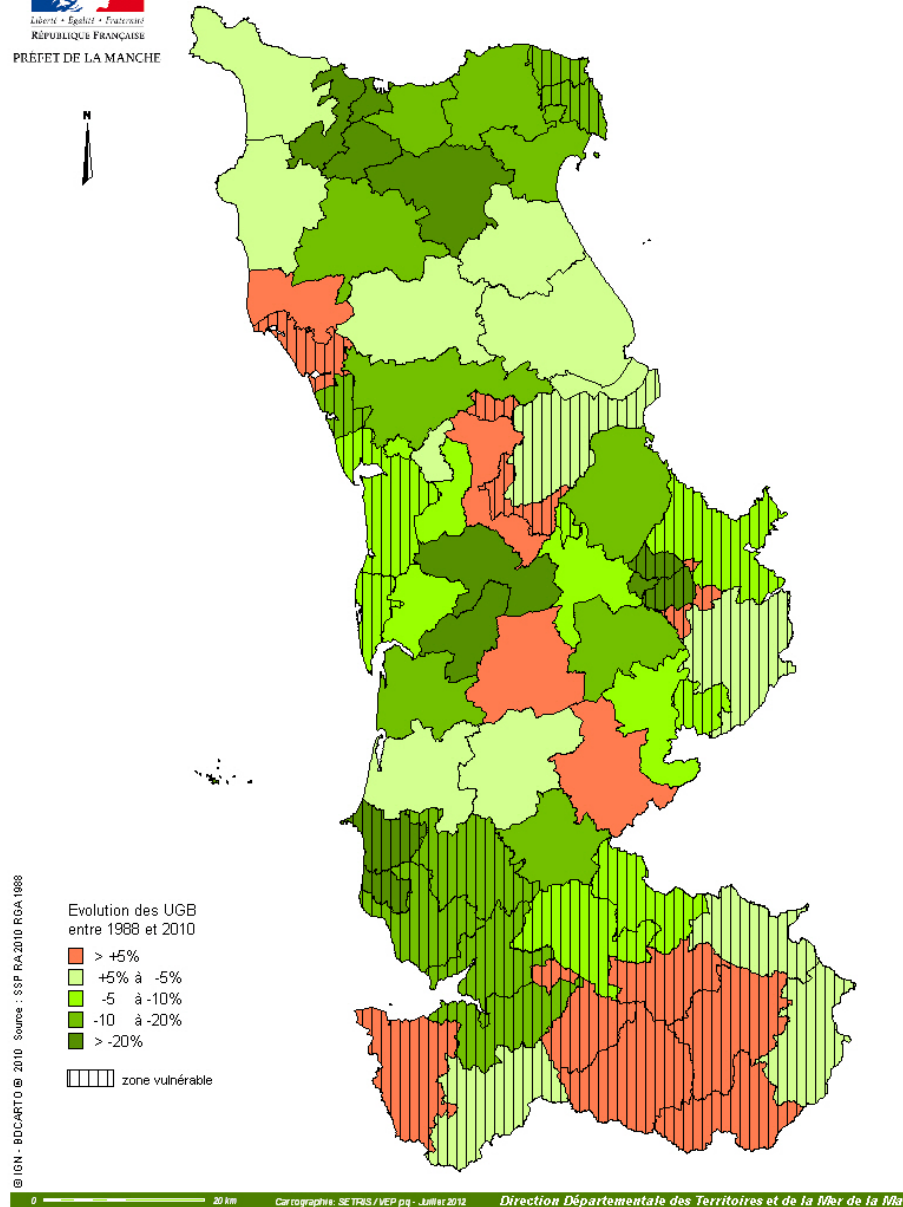
Unité Gros Bétail (Tous Aliments) ((UGB(TA)) : unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes (par exemple, une vache laitière = 1,45 UGBTA, une vache nourrice = 0,9 UGBTA, une truie-mère = 0,45 UGBTA, un jument de course = 0,9UGBTA, une brebis mère nourrice = 0,170 UGBTA, un poulet de chair = 0,01UGBTA).

On distingue d'autres types d'UGB, auxquels sont associées des séries de coefficients différentes :

- les **UGB « alimentation grossière »** qui comparent les animaux en fonction de leur consommation d'aliments grossiers (herbe, fourrages...). Elles ne concernent donc que les herbivores.
- les **UGB « alimentation totale »** qui comparent les animaux en fonction de leur consommation totale d'aliments (grossiers et/ou concentrés). Elles concernent tous les animaux.
- les **UGB « PAC »** qui sont tirées de la réglementation communautaire en vigueur. Elles permettent en particulier de calculer un chargement PAC dans le système des aides communautaires en 2000.
- les **UGB « Eurostat »**

Les **UGB-N**, Unités de Gros Bétail Azote, sont utilisées en matière de pollution des eaux par les nitrates. Unité de Gros Bétail Azote (UGB-N) correspond à une pollution produite de 73 kg d'azote par an contenue dans les effluents d'élevage.

EVOLUTION DU NOMBRE D'UGB ENTRE 1988 ET 2010



3-6-1-b La géographie des évolutions en nombre d'Unités Gros Bovins

Les évolutions à la baisse du nombre d'UGB sont variables sur le département. Dans plusieurs cantons on constate même une augmentation des UGB.

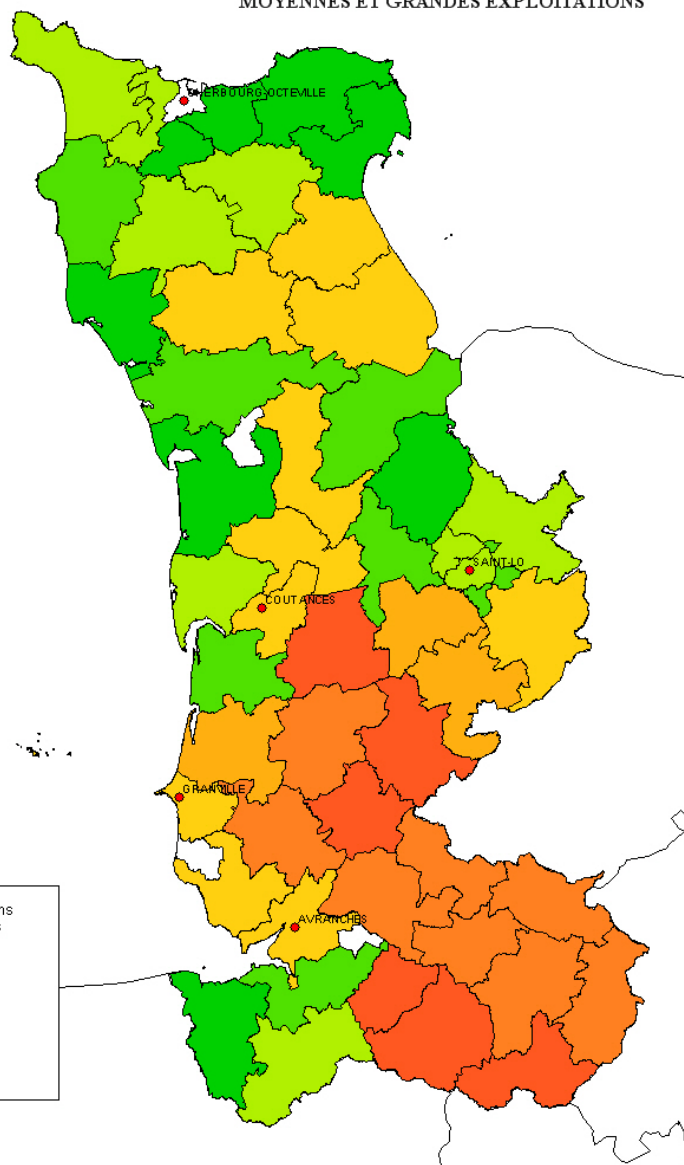
La diminution est très forte au sud de Cherbourg-Octeville, dans le Val-de-Saire, sur Saint-Lô, autour de Coutances et Granville, dans le Pays Hayland.

Dans un certain nombre de cantons le nombre d'UGB est stable notamment au nord-est des marais, dans la Hague et le sud du Pays de Coutances.

Enfin une dizaine de cantons ont vu leur nombre d'UGB augmenter depuis 1988. Il s'agit de cantons déjà densément chargés : dans la zone du Mortainais autour de Saint-Hilaire-du-Harcouët, aux confins sud du Saint-Lois et du Coutançais, au cœur du marais, sur la côte des Isles et au sud-sud-est de Saint-Lô.

LA PRODUCTION ANIMALE EN 2010

LES BOVINS DENSITE AU 100 HECTARES
MOYENNES ET GRANDES EXPLOITATIONS



© IGN - BDCARTO 2010. Source : SSP FA 2010

Cartographie : SE TRIS / UEP - Janvier 2013

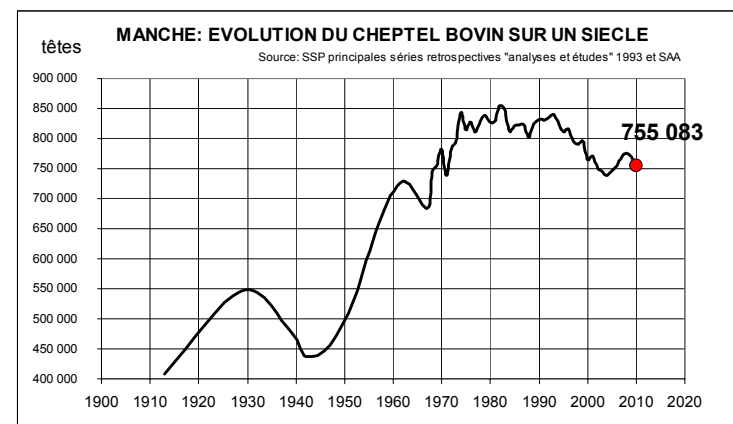
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

3-6-1-c Les bovins dans les moyennes et grandes exploitations

Dans l'ensemble des exploitations on dénombre 755 100 bovins et 714 000 têtes dans les exploitations moyennes et grandes. La densité moyenne est de 183 animaux au 100 hectares (SAU des exploitations de ces 2 dernières catégories).

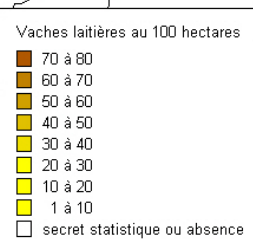
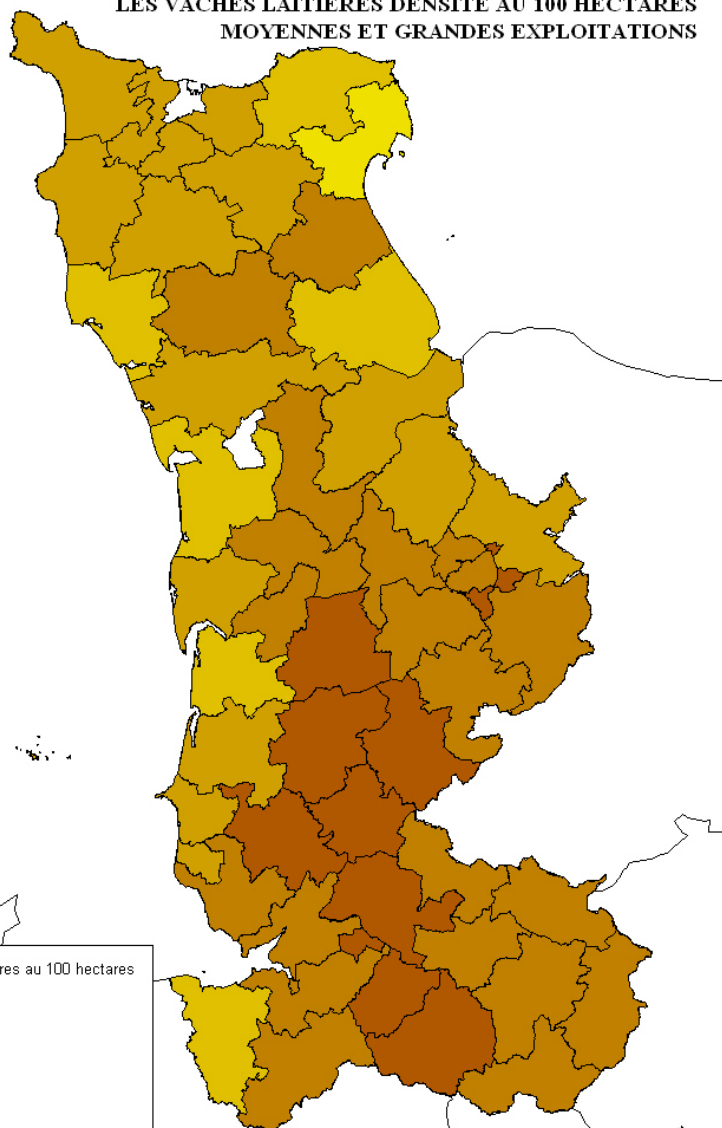
On remarque des disparités assez significatives entre les cantons. Les densités les plus importantes, dépassant 200 animaux/100 ha, se limitent au Mortainais et au sud du Saint-Lois et du Coutançais.

Les cantons côtiers sauf dans l'Avranchin et les cantons au nord de Pirou - Saint-Lô, à l'exception des Petites Régions Agricoles du Bocage de Valognes et du Cotentin, présentent de plus faibles densités bovines (moins de 170 animaux/10ha).



LA PRODUCTION ANIMALE EN 2010

LES VACHES LAITIÈRES DENSITÉ AU 100 HECTARES MOYENNES ET GRANDES EXPLOITATIONS



©IGN - EDCARTO © 2010 Source : SSP RA2010

Cartographie : SETRS / MEP - 4 OCT 2012

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

3-6-1-d Les vaches laitières

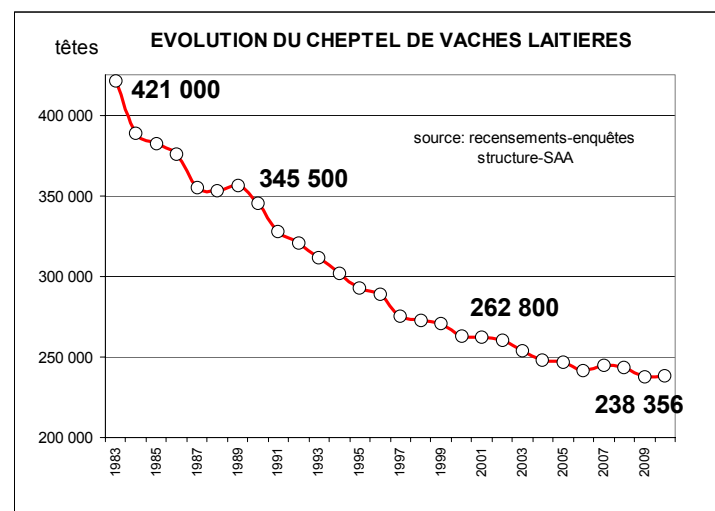
En 2010, les éleveurs du département de la Manche détiennent 238 360 vaches laitières. Le maximum d'animaux a été observé au début des années 80, au moment de la mise en place des quotas laitiers (1983). Les producteurs de la Manche possédaient alors 420 000 vaches à lait. Les livraisons de lait à l'industrie ont alors atteint à cette époque jusqu'à 14,7 millions d'hectolitres par an.

Depuis la mise en place des références laitieres (quotas), le troupeau laitier départemental ne cesse de se réduire. Les causes sont à rechercher dans les limitations de la production, les progrès de la productivité, le recul de la normande au profit de la prim'holstein, la sélection des races, l'adaptation de la nourriture...

Entre 1988 et 2000, le cheptel a diminué de 90 000 vaches, soit de 7 500 têtes par an. Entre 2000 et 2010, 24 400 animaux ont été écartés, soit 2 440 par an. L'évolution à la baisse du cheptel est aujourd'hui nettement ralentie. Les diminutions les plus fortes sont observées ici et là dans le centre et nord de la Manche.

La production 2010 est de 13,5 millions d'hectolitres. C'est dire la progression fabuleuse de la productivité des vaches : 3 920 litres par vaches en 1988, 5 675 litres en 2010.

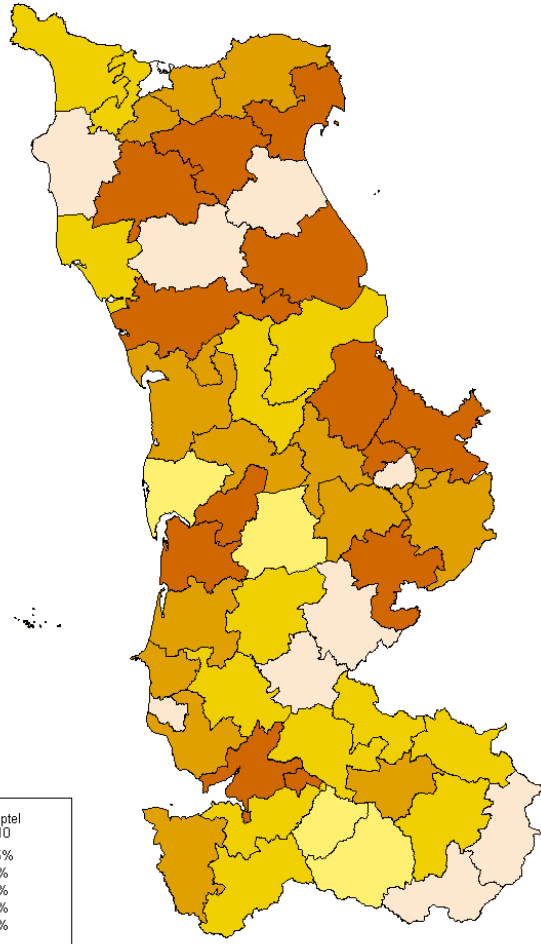
La répartition du cheptel est assez inégale. On dénombre plus de 70 vaches laitières pour 100 hectares sur les cantons de la partie centrale et méridionale du département, de Cerisy-la-Salle à Saint-Hilaire-du-Harcouët. Les densités se réduisent de part et d'autre de ce noyau laitier, principalement sur la côte Ouest. Dans le Cotentin les densités sont également plus modestes et notamment dans le Val-de-Saire, la côte Ouest et le Plain.



La taille moyenne des troupeaux laitiers est de 52 vaches laitières par exploitation, 68 vaches dans les grandes exploitations et 30 vaches dans les moyennes. Les grands troupeaux sont localisés au nord-est de Saint-Lô, dans le Centre-Manche et la zone des marais.



LES VACHES LAITIÈRES 2010 EVOLUTION 2000-2010

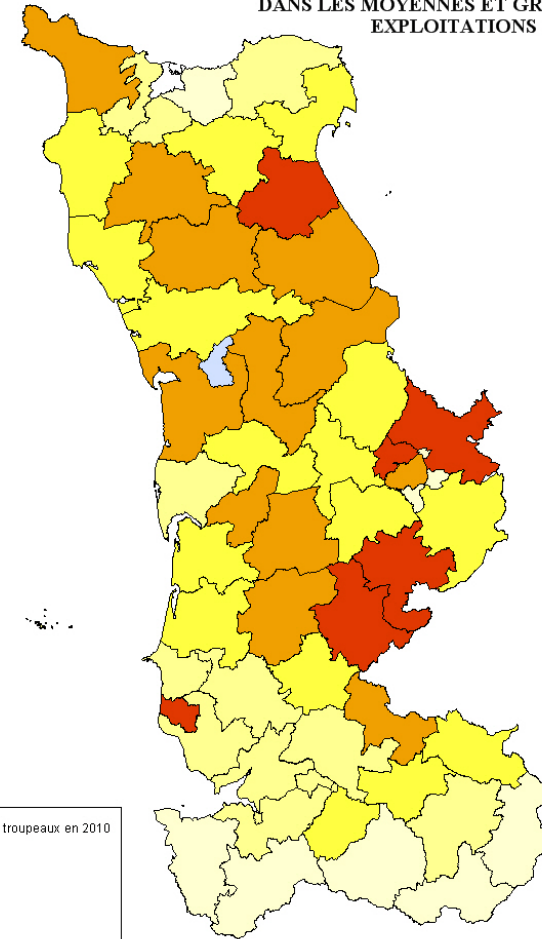


© ICN - EDCARTO ® 2010. Sau. par : SFP, SRIBS, RCA, 2010.



LES VACHES LAITIÈRES 2010

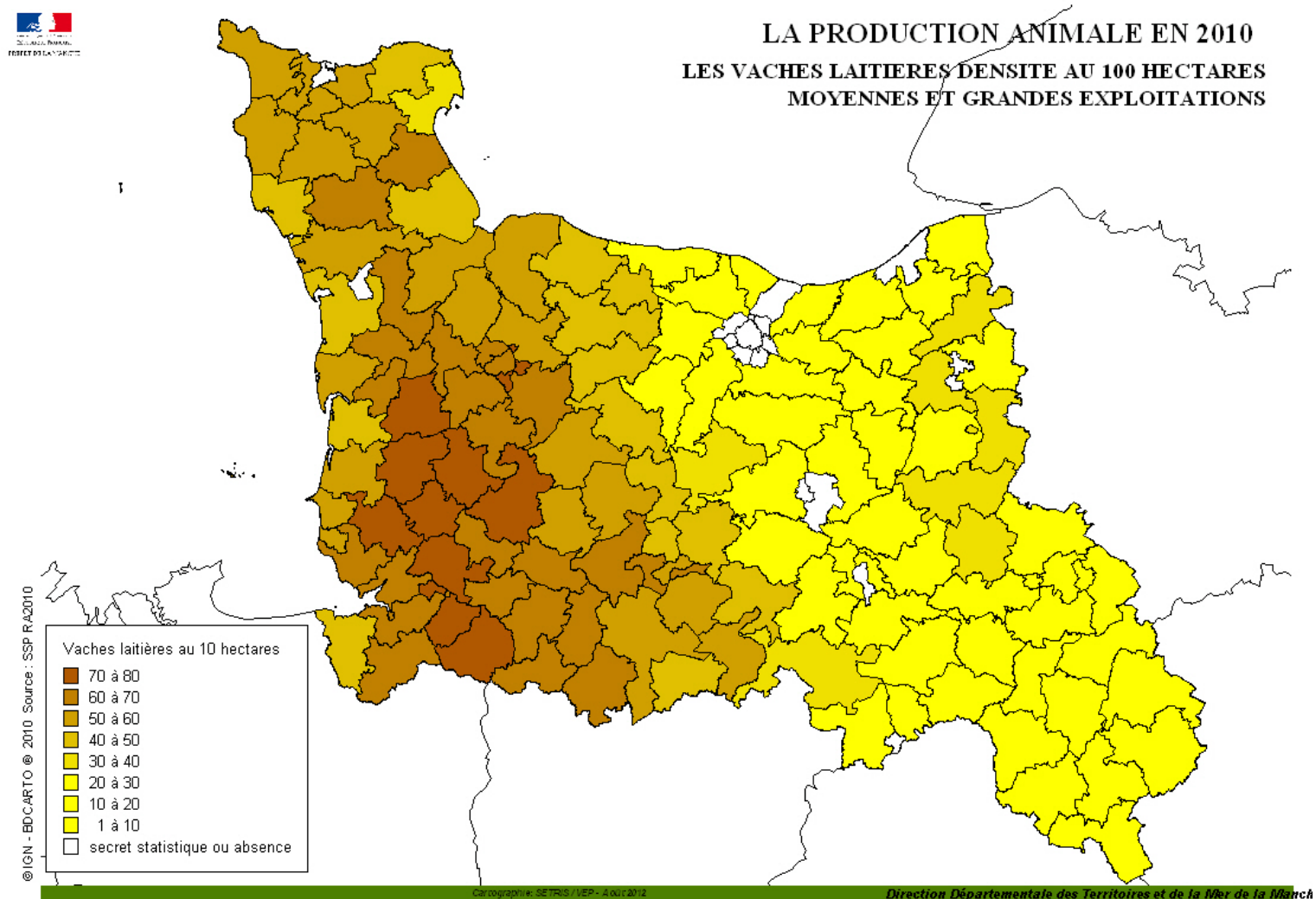
TAILLE MOYENNE DES TROUPEAUX
DANS LES MOYENNES ET GRANDES
EXPLOITATIONS EN 2010



© ICN - EDCARTO ® 2010. Sau. par : SFP, SRIBS, RCA, 2010.

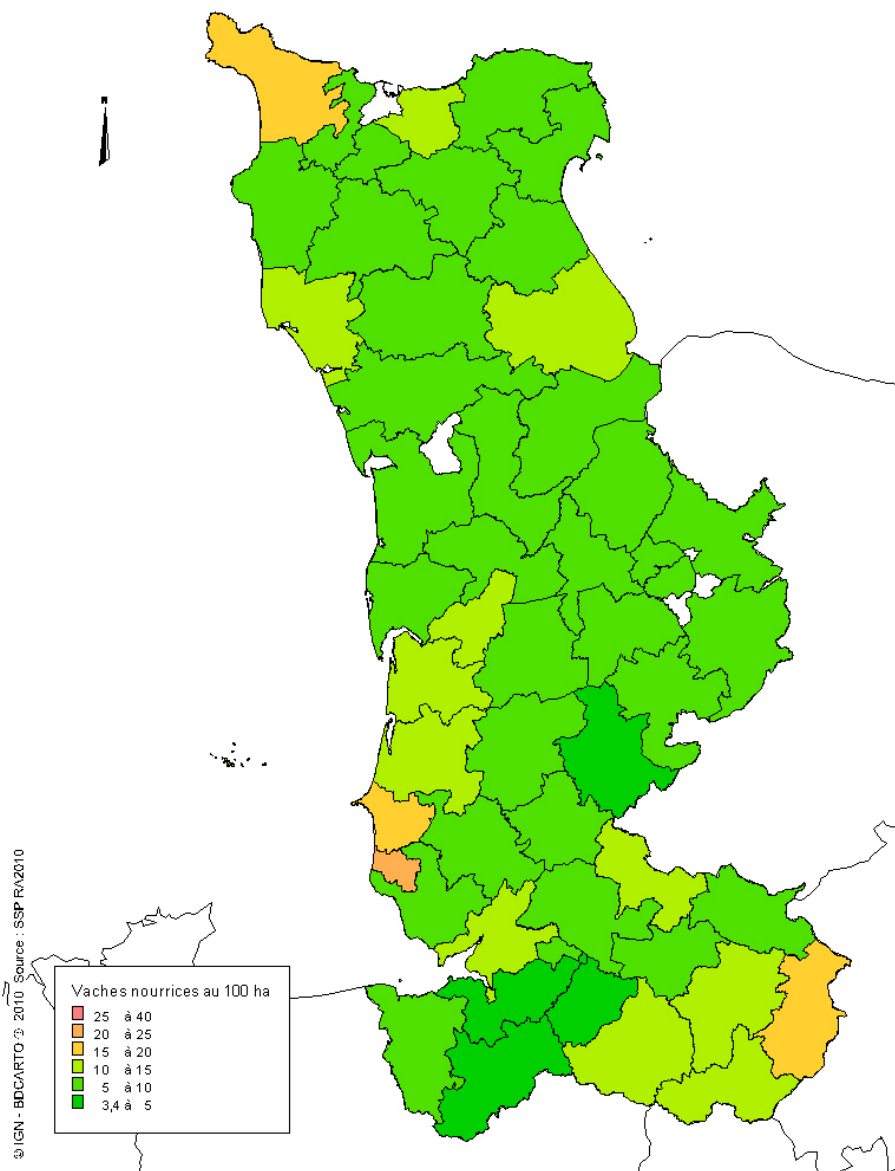
3-6-1-e Les vaches laitières : vue régionale

La Manche détient 53 % du cheptel laitier bas-normand (vaches). Le Calvados et l'Orne se partagent le reste. Le lait est concentré sur la partie occidentale de la région à l'ouest d'une ligne allant de Bayeux à Bagnoles-de-l'Orne. A l'est on recense moins de 30 vaches au 100 hectares, à l'exception du Pays d'Auge qui présente des densités de 30 à 40 animaux. On distingue ici très nettement la Basse-Normandie du lait à l'ouest.



LA PRODUCTION ANIMALE EN 2010

LES VACHES NOURRICES DENSITE AU 100 HECTARES EXPLOITATIONS MOYENNES ET GRANDES



Cartographie : SETPIS / MEP - Août 2012

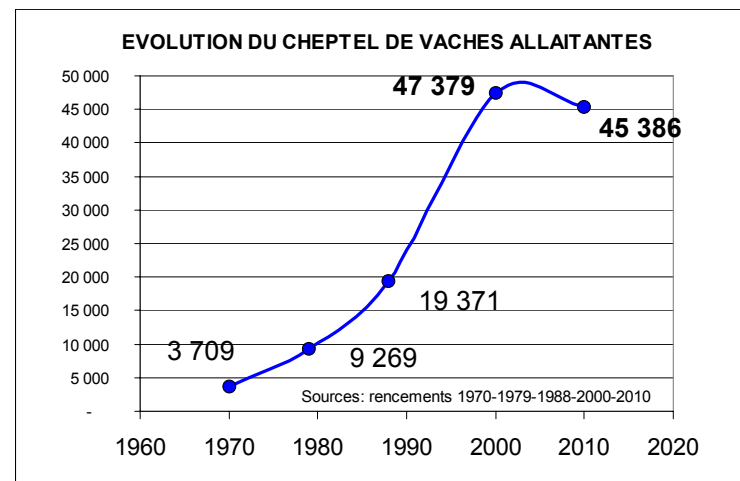
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

3-6-1-f Les vaches nourrices

En 2010, les éleveurs du département de la Manche possèdent 45 386 vaches nourrices (ou allaitantes).

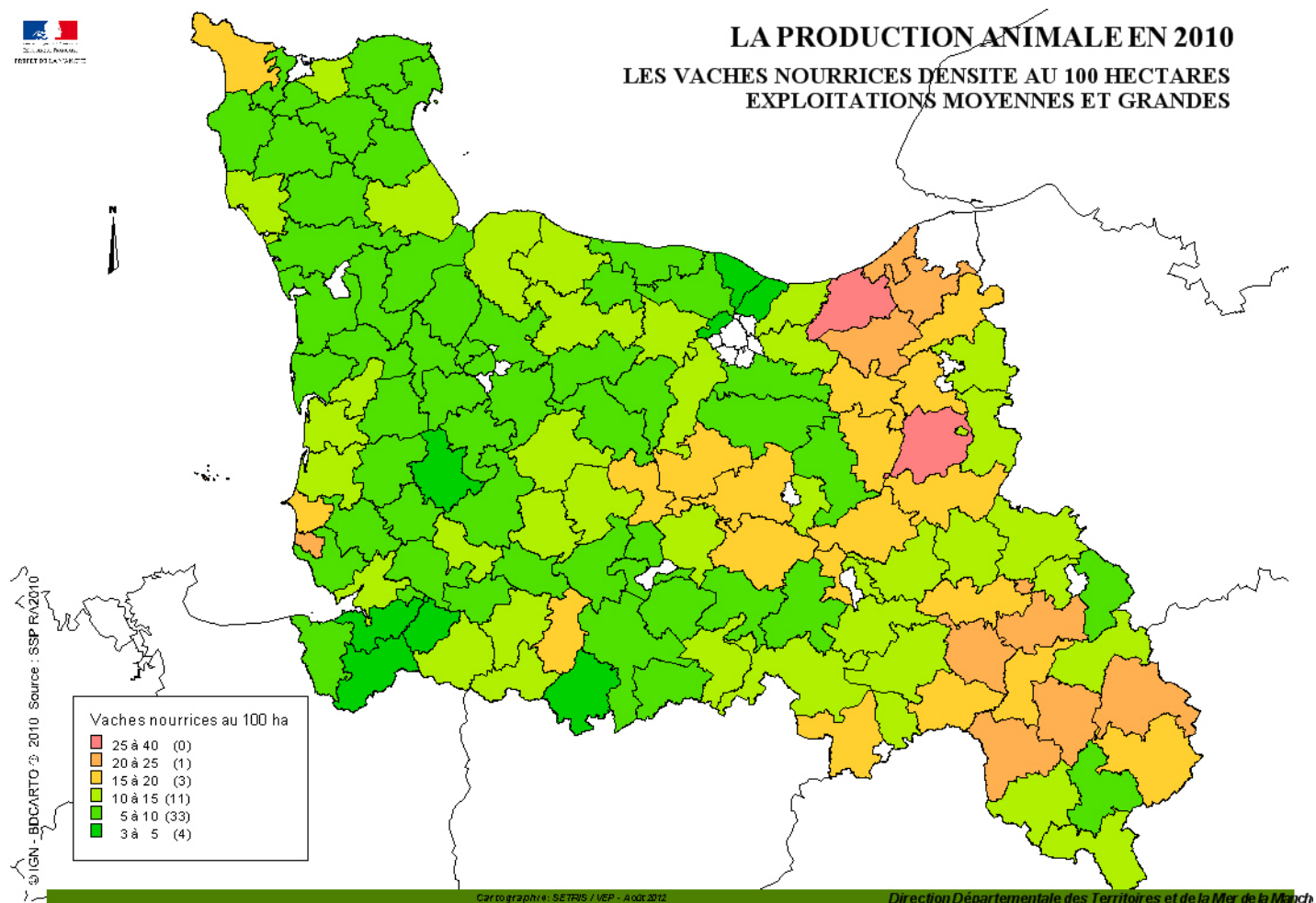
Cette production est assez nouvelle dans le paysage agricole manchois. Elle s'est développée dans les années 1990. Au recensement de 2000, l'effectif était quelque peu supérieur à 47 000 animaux.

Le cheptel s'est légèrement réduit depuis cette date, mais la baisse est uniquement observée chez les petits exploitants. Cette catégorie perd 4 000 animaux environ sur la période, suite à la décréue du nombre d'exploitants. Les petits exploitants détiennent 25 % du cheptel en 2010.



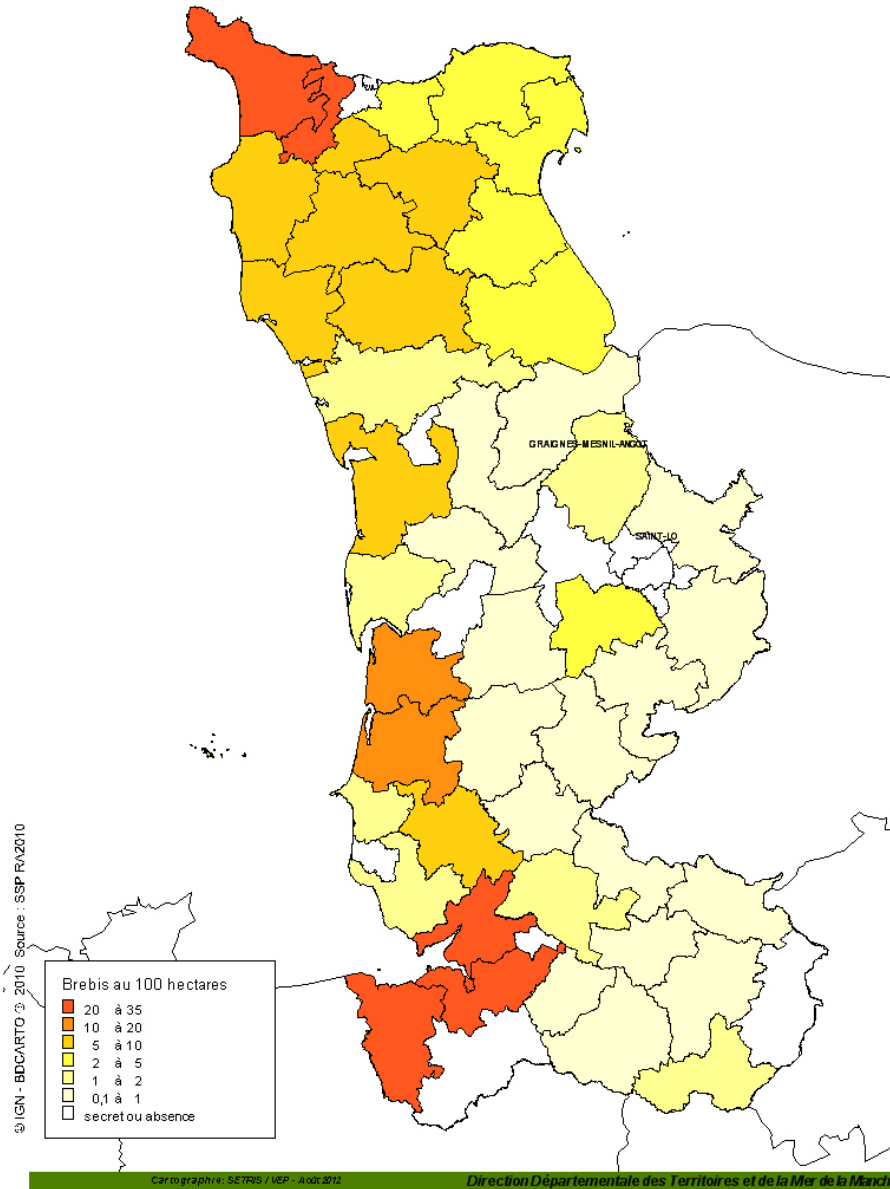
3-6-1-g Les vaches nourrices : vue régionale

Le troupeau allaitant est harmonieusement réparti entre les 3 départements de la région. Chacun détient environ un tiers du total. A y regarder de plus près on remarque tout de même une géographie de la vache allaitante. Ce n'est pas entre la Basse-Normandie céréalière et la Basse-Normandie de l'élevage que se dessine le clivage, mais à hauteur des marais de la Dives. A l'est de ces territoires, sur le Pays d'Auge, le Pays d'Ouche et vers le sud dans le Perche, les densités de vaches nourrices dépassent 15 unités/100 ha, voire 20 ou 25 dans plusieurs cantons de la zone. A l'ouest de ces régions, les densités sont faibles, souvent moins de 15 animaux aux 100 hectares.



LA PRODUCTION ANIMALE EN 2010

LES BREBIS MERES DENSITE AU 100 HECTARES MOYENNES ET GRANDES EXPLOITATIONS



3-6-2 La production ovine

3-6-2-a Les ovins dans la Manche

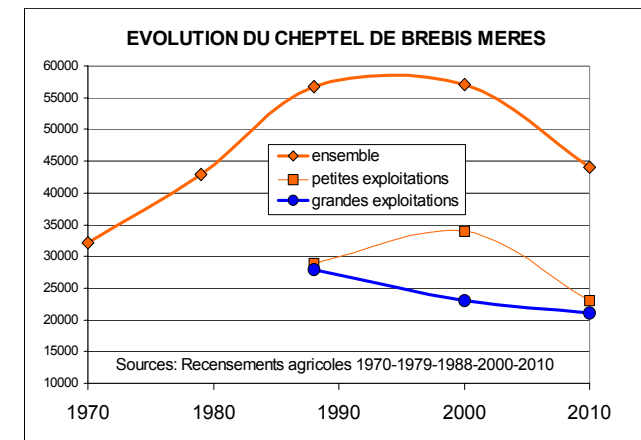
En 2010, les éleveurs du département de la Manche possèdent 50 140 ovins. L'élevage ovin s'est développé jusque dans les années 1980, puis il a régressé depuis cette date. Le cheptel a reculé de 32 % en 10 ans, il était de 74 126 têtes en 2000. Le nombre de brebis, en 2010, est de 42 000 contre 57 000 en 2000.

L'élevage ovin est l'apanage des petites exploitations, qui détiennent 55 % du troupeau départemental. Le reste est élevé dans les exploitations moyennes et grandes, qui représentent 20 % du total des exploitations ovines.

La baisse constatée depuis 10 ans est imputable en grande partie à la baisse du nombre des petits exploitants. Cette catégorie d'agriculteurs se dessaisit de 12 000 brebis sur la période, avec un effectif moyen qui passe de 8 à 12 brebis.

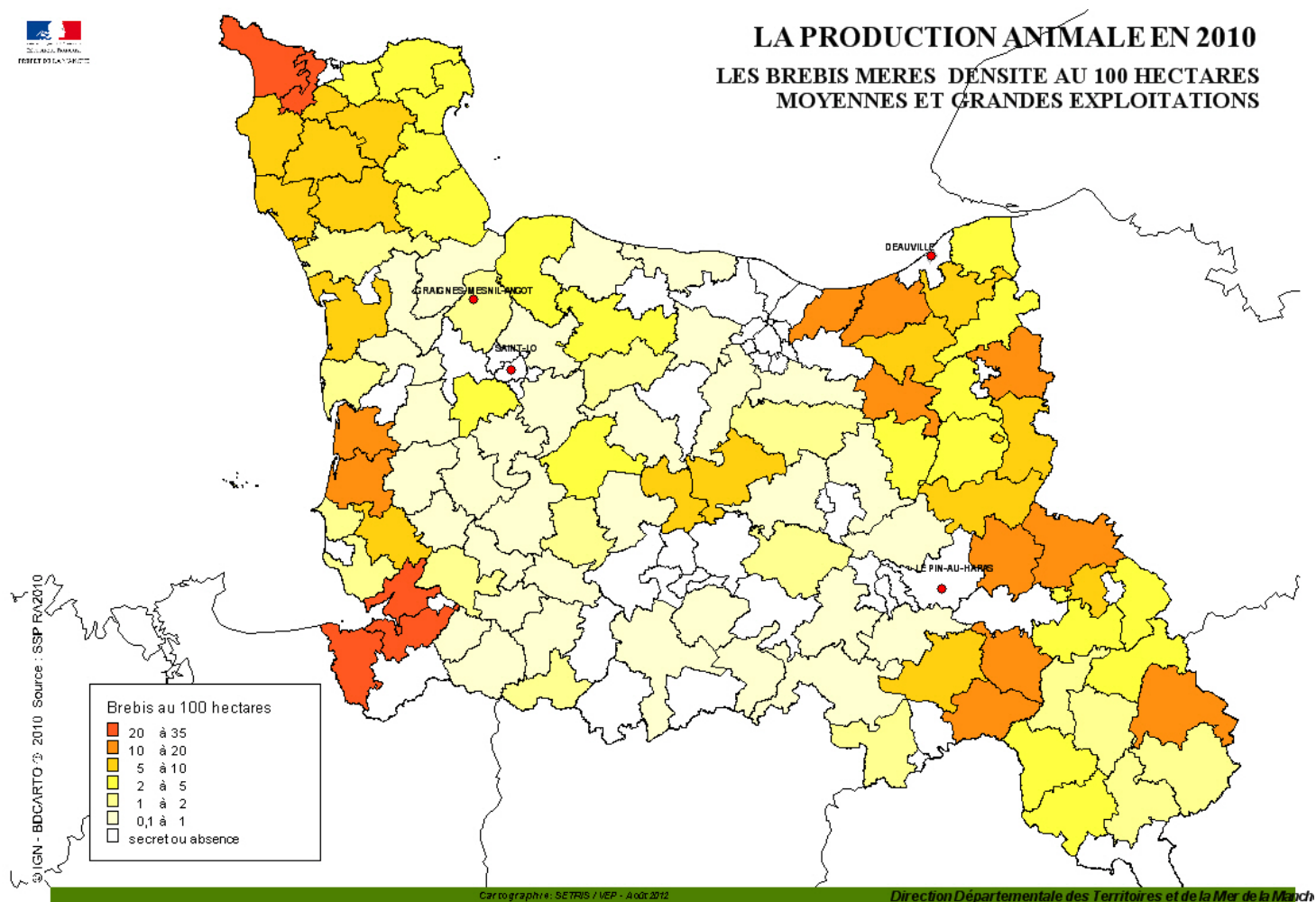
Les éleveurs des exploitations moyennes et grandes perdent 2 900 brebis, et leur troupeau moyen passe de 21 têtes à 40 têtes.

Les élevages ovins, attachés pour partie aux prés salés, sont principalement localisés à proximité des herbus de la Côte Ouest, autour de la Baie du Mont-Saint-Michel, des havres de la Vanlée, de Saint-Germain-sur-Ay et de la Sienne. La Hague et les cantons du nord-ouest sont aussi des territoires d'élevage ovin. L'intérieur des terres au sud des marais présente de faibles densités d'animaux.



3-6-2-b Les ovins : vue régionale

La moitié du troupeau ovin régional est élevé dans la Manche, le Calvados et l'Orne se partagent de manière égale le reste du cheptel. Les ovins sont absents de la Basse-Normandie céréalière à l'exception du Perche. L'élevage ovin en dehors des abords des herbus et du Nord-Cotentin se concentre à l'est des marais de la Dives sur la Basse-Normandie orientale. Dans le Pays d'Auge, le Pays d'Ouche et le Perche, les densités de brebis dépassent 15 unités pour 100 ha, voire 20 ou 25 dans plusieurs cantons de la zone. A l'ouest de ces régions les densités sont faibles, souvent moins de 15 animaux aux 100 hectares.

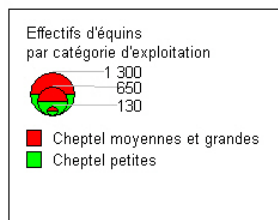
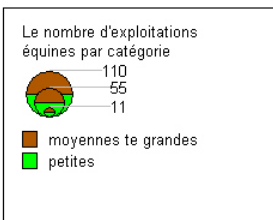
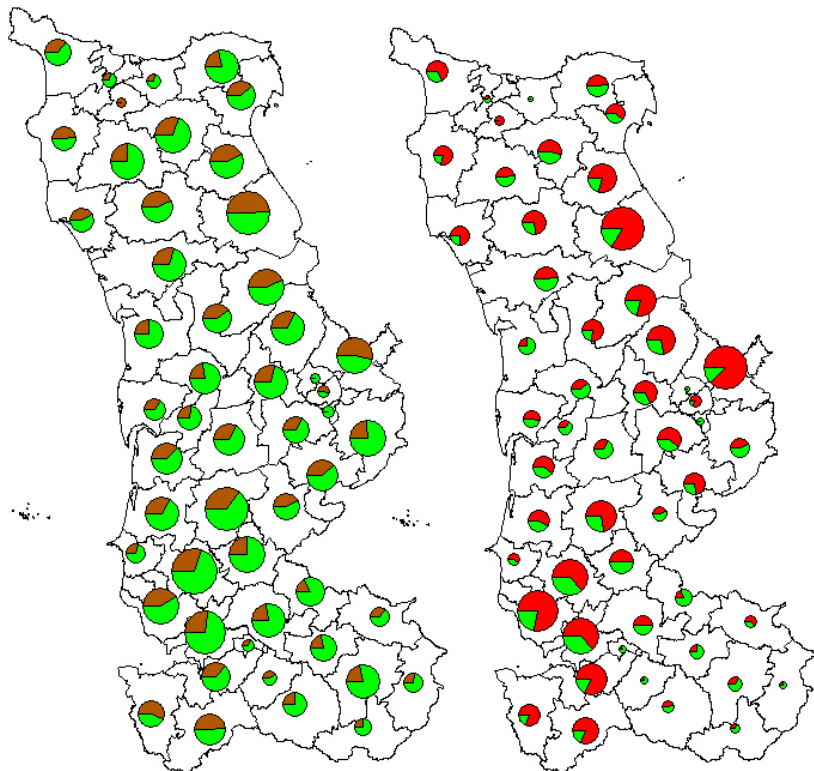


3-6-3 La production équine

3-6-3-a La production équine manchoise



L'ELEVAGE EQUIN EN 2010 PAR CATEGORIE D'EXPLOITATION



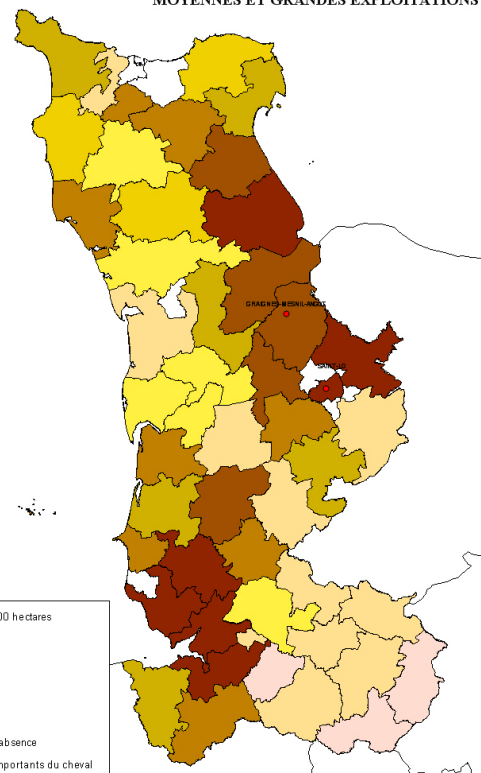
L'élevage du cheval est une spécificité du département. En 2010, il est recensé 18 582 équidés. On constate une baisse de 10 % des effectifs par rapport à 2000 (20 864 animaux).

L'élevage équin est à la fois l'affaire de professionnels au sein des moyennes et grandes exploitations et l'affaire de petits éleveurs. Ces derniers détiennent un tiers de l'effectif total. L'évolution est à la hausse des effectifs chez les premiers, à la baisse chez les seconds. L'élevage des moyennes et grandes exploitations s'organise autour de trois grandes régions équines : Le Plain, la région nord-est de Saint-Lô et les Pays Hayland et de la Baie.

Le cheval est absent de la petite région agricole du Mortainais.



LA PRODUCTION ANIMALE EN 2010 LES EQUIDES DENSITE AU 100 HECTARES MOYENNES ET GRANDES EXPLOITATIONS

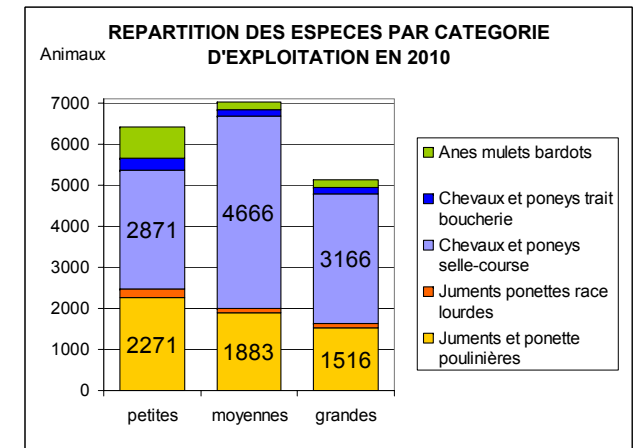
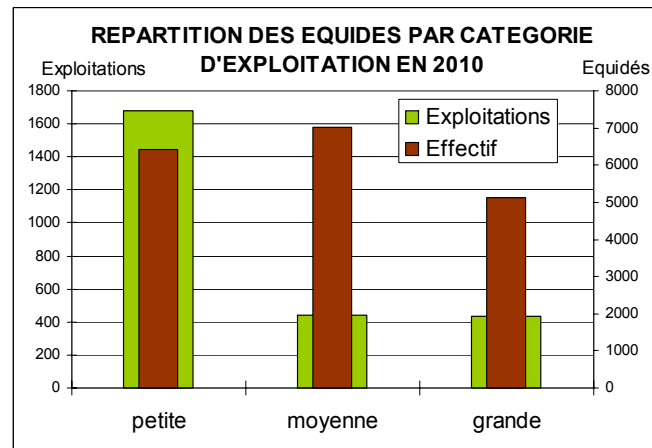
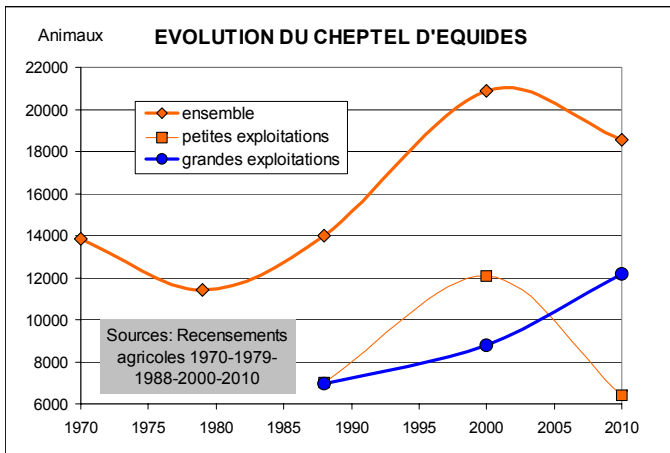


L'élevage équin a des caractéristiques liées aux catégories d'exploitation. D'abord par la taille des élevages : les "petites exploitations" ont en moyenne 4 équins, les "moyennes" 16 et les "grandes" 14. Les moyennes et grandes exploitations représentent 34 % des élevages, mais détiennent 65 % des équidés.

Celles-ci sont plutôt spécialisées dans l'élevage des chevaux et poneys « selle-course ». Elles assurent la conduite de 73 % de ce cheptel.

Les petites exploitations élèvent 68 % des ânes, mulets et bardots. La Manche est le premier département dans ce domaine, avec 1 152 animaux, même si le cheptel est en recul de 25 % depuis 2000.

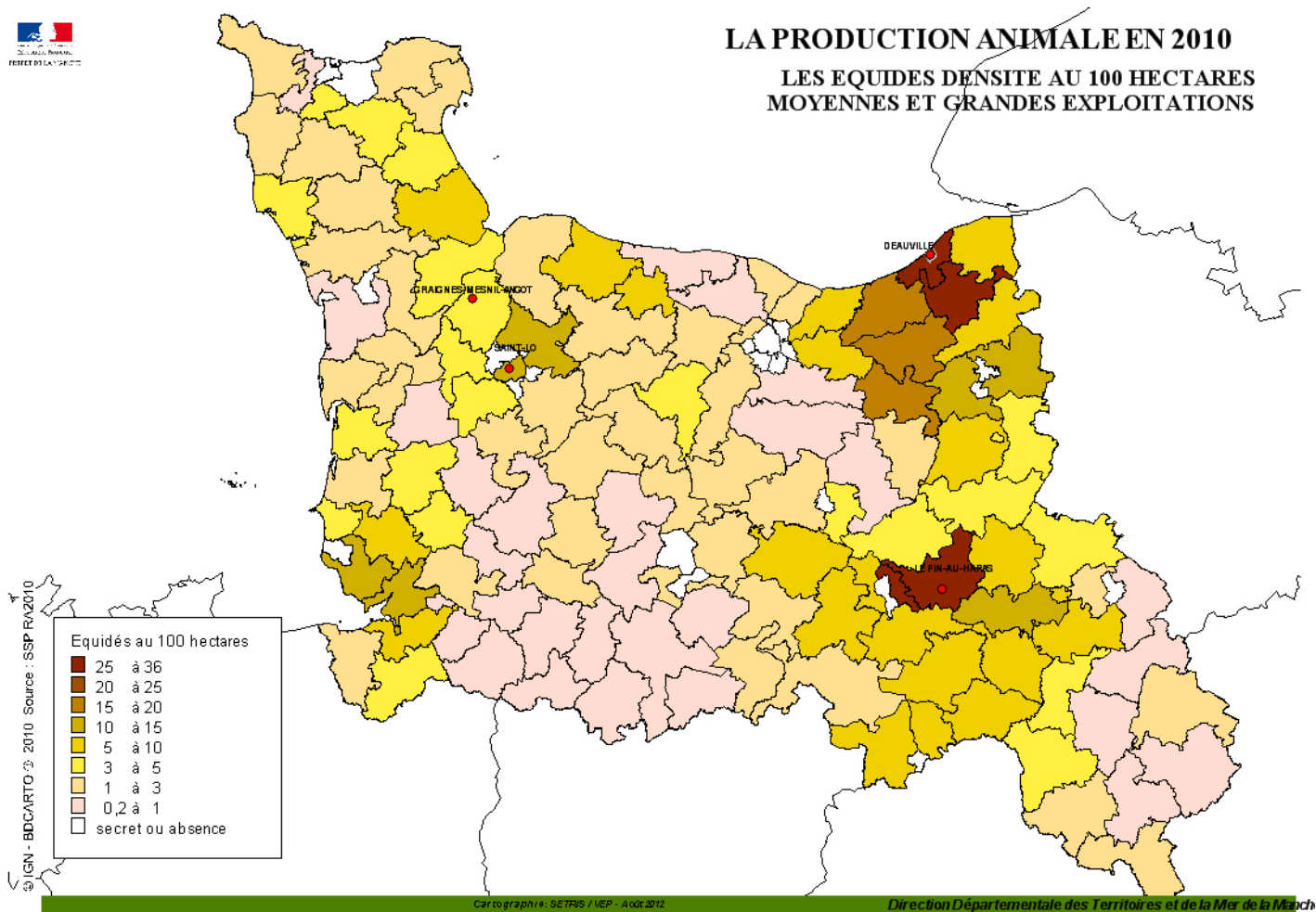
Les chevaux de race lourde sont majoritairement présents dans les petites exploitations (63 %) qui en moyenne élèvent 2 chevaux. Par contre l'effectif est à 53 % aux mains des éleveurs des moyennes et grandes unités, avec un troupeau moyen de 4 chevaux.



3-6-3-b La production équine : vue régionale

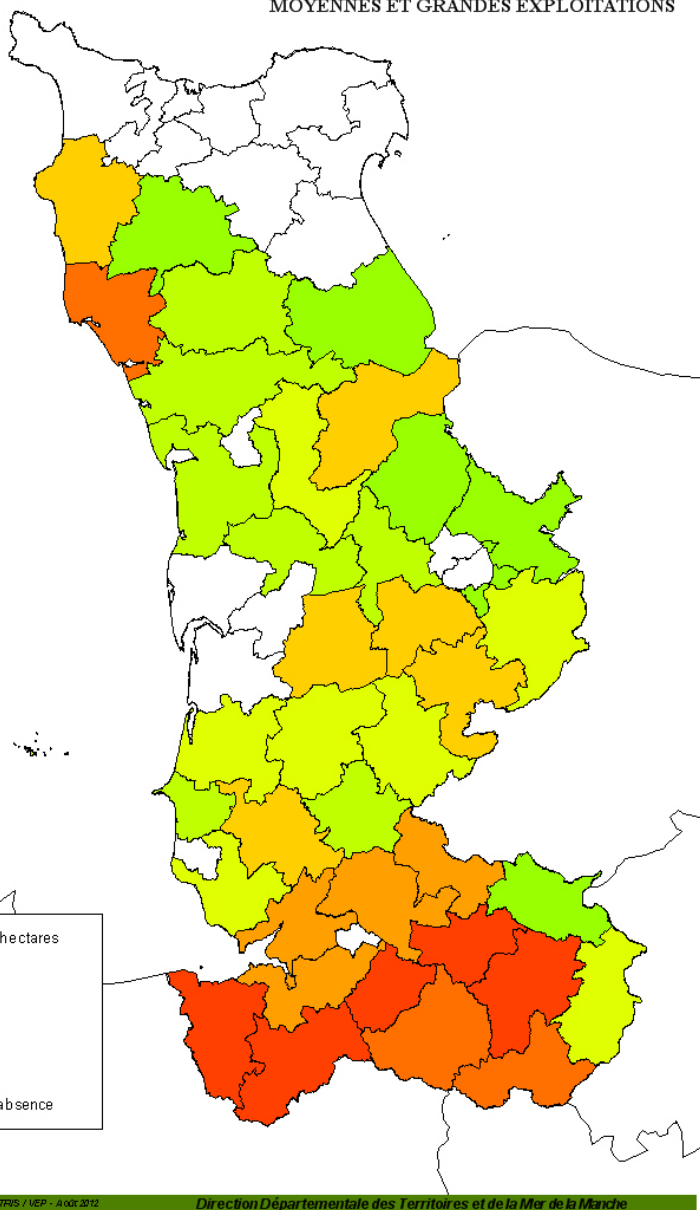
La Basse Normandie concentre 9,5 % des exploitations équines françaises et 13 % des effectifs. La Manche, le Calvados et l'Orne se partagent à parts égales l'élevage bas-normand. Au niveau des petites exploitations, la Manche détient 50 % du cheptel. Dans les moyennes et grandes unités, la Manche élève 28,5 % des chevaux bas-normands, le Calvados et l'Orne 36 % chacun.

L'élevage des chevaux est la spécialité des cantons de Deauville et Pont-l'Évêque, au nord du Pays d'Auge, et du Canton d'Exmes, autour du Haras du Pin-au-Haras. La densité moyenne est supérieure à 25 équins pour 100 ha de SAU sur ces cantons. L'élevage rayonne sur tous les cantons limitrophes de ces pôles avec des densités importantes. Les pôles repérés dans la Manche ont une importance moindre que ceux des deux autres départements.



LA PRODUCTION ANIMALE EN 2010

LES PORCS MÈRES DENSITÉ AU 100 HECTARES MOYENNES ET GRANDES EXPLOITATIONS

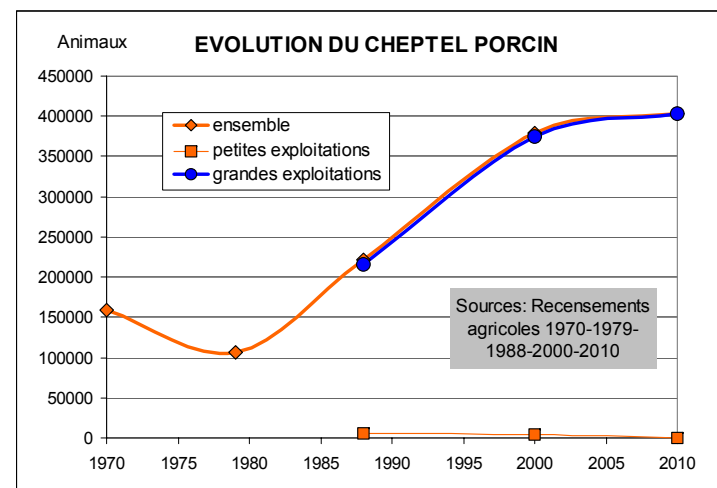


3-6-4 La production porcine

3-6-4-a La production porcine manchoise

L'élevage porcin s'est développé dans les années 1980 et 1990. Depuis 2000 on constate une très faible progression. En 2010, il est recensé dans les élevages 403 600 têtes, dont 34 300 truies mères, et 156 000 porcs charcutiers.

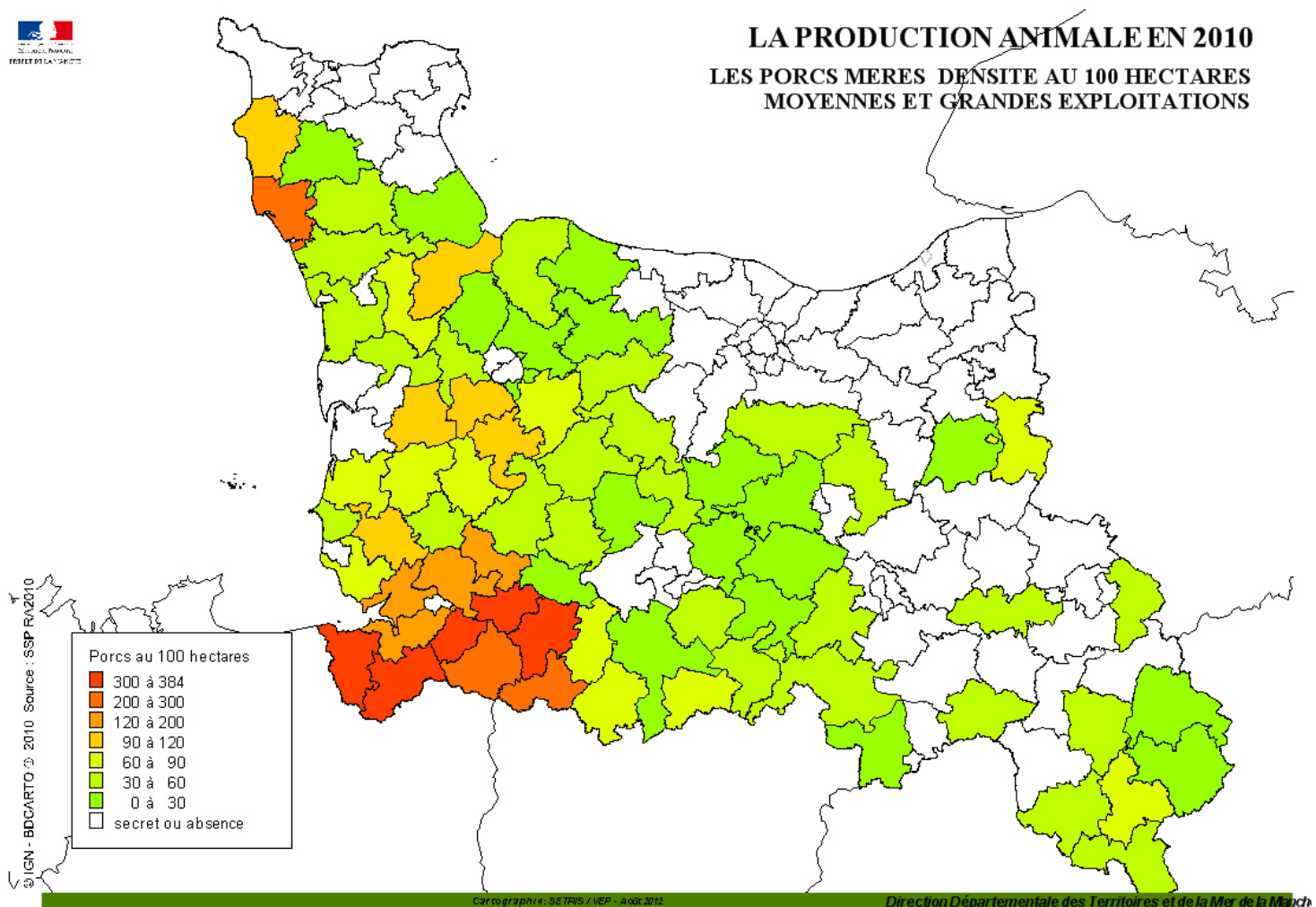
L'élevage porcin est localisé pour 99 % de l'effectif dans les grandes exploitations, cette production hors sol assurant un chiffre d'affaires important. La localisation géographique reste traditionnelle, à savoir essentiellement dans le sud Manche, à l'exception de l'est du Mortainais. Toutefois, depuis une vingtaine d'années, on assiste à un développement de la production dans les cantons de Barneville-Carteret et des Pieux et dans quelques cantons intérieurs du Coutançais et du Saint-Lois.



3-6-4-b La production porcine : vue régionale

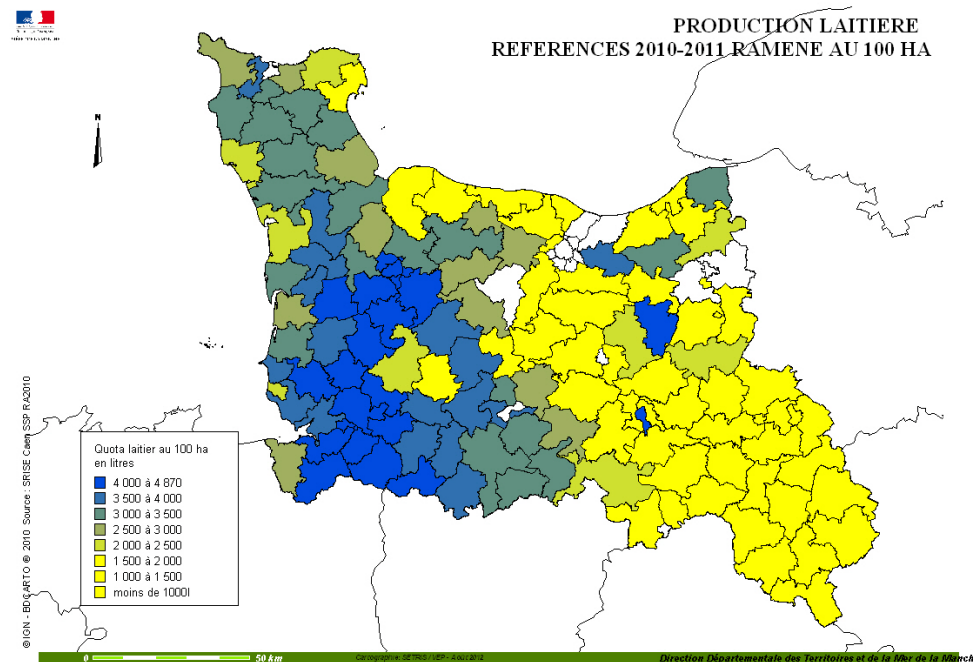
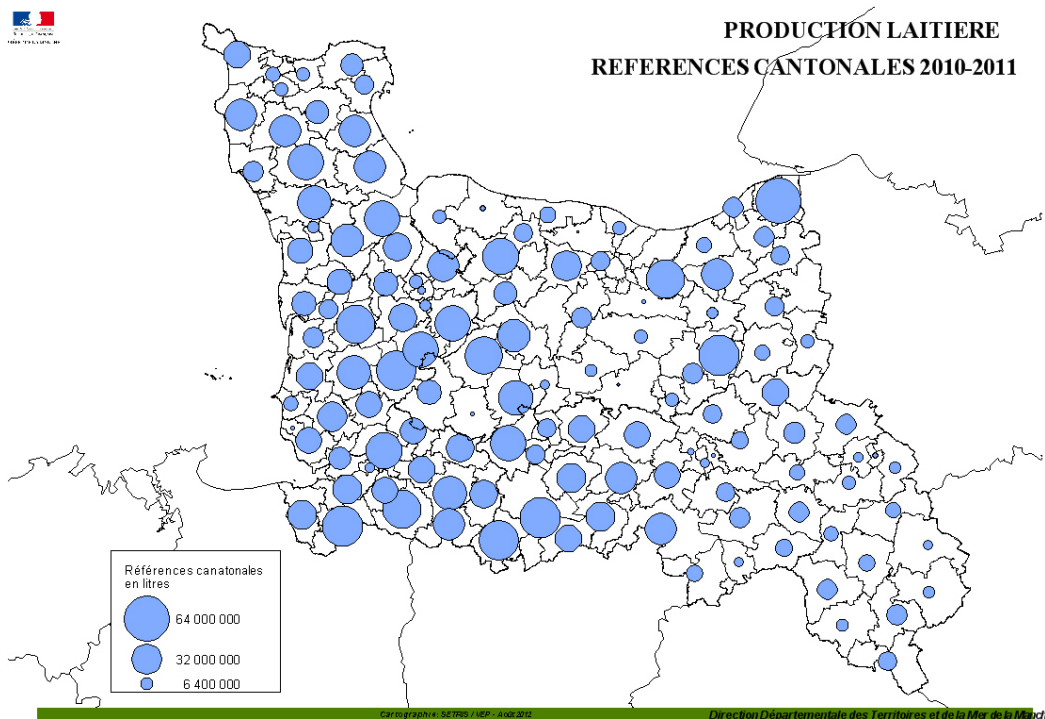
Le porc est une spécialité manchoise en Basse-Normandie. 59 % des grandes exploitations sont implantées dans la Manche pour 70 % de la production. En dehors des zones porcines de la Manche, les élevages se localisent, avec de faibles densités par hectare, jusqu'aux limites des « plaines » céréalières. Le sud du Perche présente des densités comparables à celles du Bocage Normand.

Le porc est absent ou rarissime dans le Pays d'Auge, le Pays d'Ouche, la « Plaine de Caen », le nord du Perche et le nord-ouest du Cotentin.



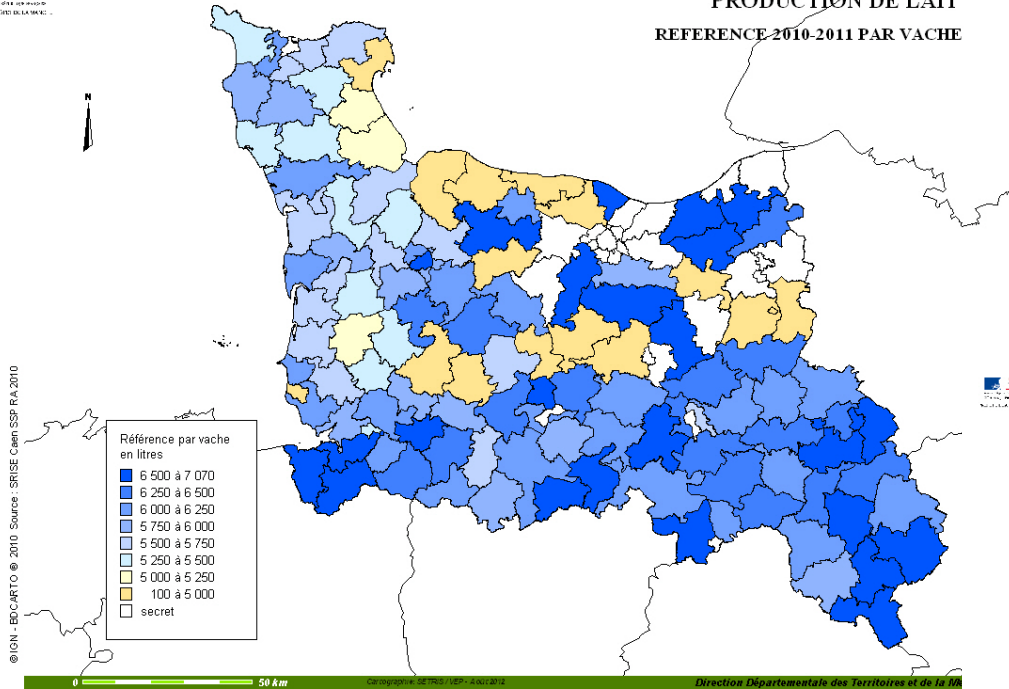
3-7 LE LAIT EN BASSE NORMANDIE

Le lait est la spécialité qui fait la réputation de la Basse-Normandie. Les 8 600 producteurs ont livré 2,7 milliards de litres au cours de la campagne 2010-2011. Les éleveurs de la Manche contribuent pour 51 % au volume livré. Les éleveurs du Calvados et de l'Orne se partagent le reste à parts égales. La production se concentre pour l'essentiel sur toute la partie ouest de la région dans les pays de bocage. Dans le nord du Pays d'Auge plusieurs cantons assurent des productions équivalentes à celles des cantons manchois, notamment autour de Livarot, Pont-l'Évêque. La production est quasiment absente dans le nord du Bessin, sur la « Plaine de Caen » et les « Plaines de Falaise et Alençon ». La référence ramenée à l'hectare révèle plus encore le contraste entre l'ouest laitier et la Basse-Normandie orientale, terre céréalière ou d'élevage bovin et équin.





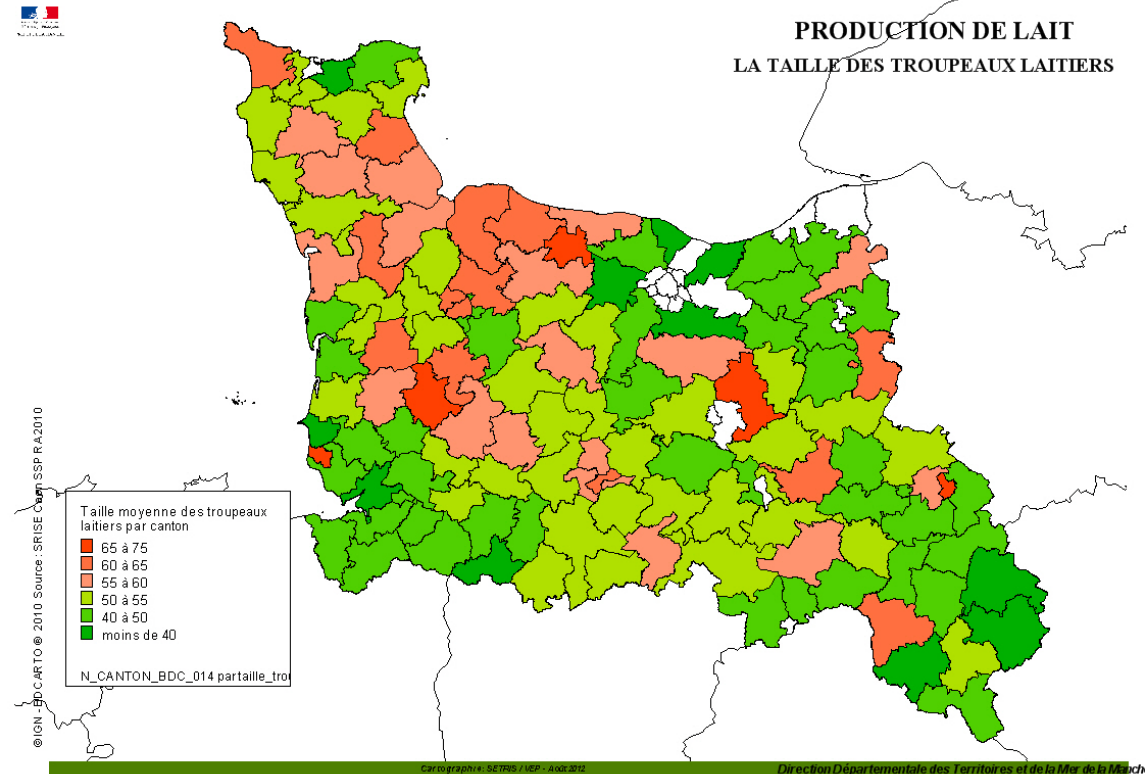
PRODUCTION DE LAIT
REFERENCE 2010-2011 PAR VACHE



©IGN - BDCARTO © 2010 Source : SRISE Caen SSP RA 2010

La référence laitière par vache permet de se faire une idée de la productivité des vaches. La géographie des performances en la matière est moins tranchée que la localisation de la production. Au sud d'une ligne Avranches-Livrot les références sont importantes avec souvent plus de 6 000 litres par vache et par an. On retrouve quelques îlots de forte productivité à l'ouest de Bayeux, au nord du Pays d'Auge et au sud de Caen.

PRODUCTION DE LAIT
LA TAILLE DES TROUPEAUX LAITIERS



©IGN - BDCARTO © 2010 Source : SRISE Caen SSP RA 2010

La taille des élevages varie en moyenne cantonale de moins de 40 vaches à 75 vaches. Les plus gros troupeaux se localisent sur le Bessin, le Plain, la région des marais du Cotentin, le sud Saint-Lois et au nord-est de Falaise.

Les petits élevages sont particulièrement nombreux dans le Sud-Manche, le Perche, le Pays d'Auge et dans la campagne de Caen.

3-8 ORIENTATIONS ECONOMIQUES

Les exploitations sont classées selon leur spécialisation : l'Orientation Technico-Economique des Exploitations (OTEX). Ce classement se fait à partir des Productions Brutes Standards (PBS). Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépassent deux tiers du total. Le calcul des OTEX se fait dans une nomenclature très détaillée. Pour des raisons de confidentialité (recensement), la publication des résultats est faite selon une nomenclature agrégée : céréales et oléoprotéagineux (COP), cultures générales (autres grandes cultures), maraîchage fleurs et horticulture diverse, bovins lait, bovins viande, bovins mixtes, ovins et caprins, autres herbivores, granivores mixtes, porcins, volailles, polyculture et polyélevage.

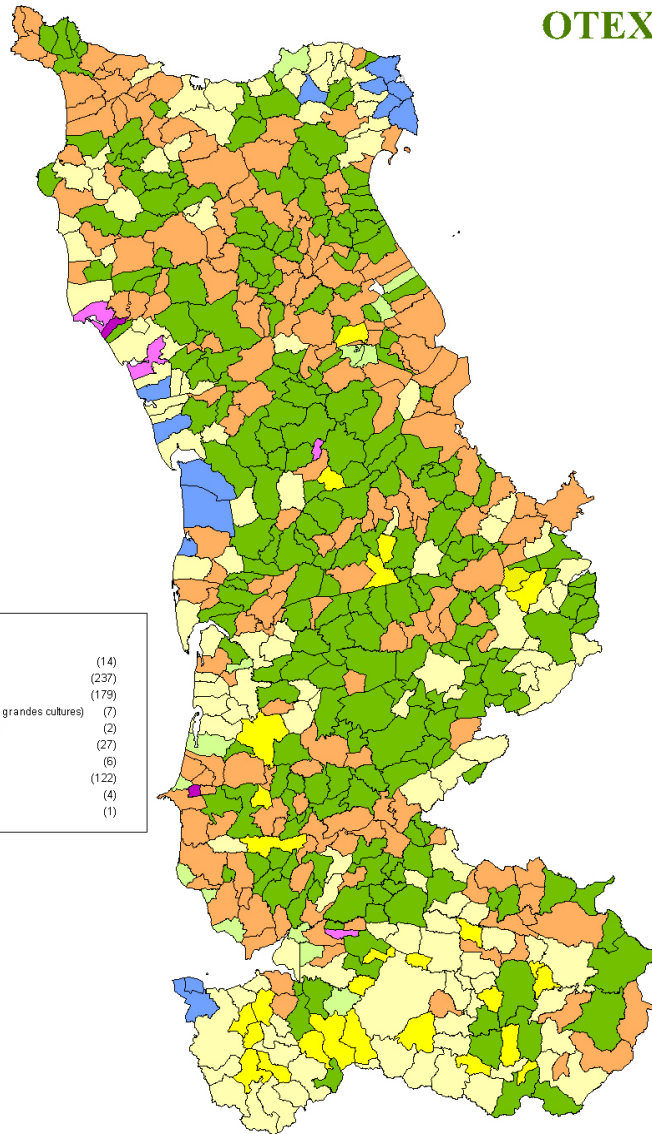
Pour le zoom régional, les OTEX retenues sont : grandes cultures, maraîchage, fleurs et horticulture diverse, bovins lait, bovins viande, bovins mixtes, ovins et caprins, élevages hors-sol, polyculture et polyélevage

En cas de vide sanitaire ou de présence d'animaux faibles par rapport aux capacités des élevages, la PBS de l'exploitation a été calculée sur la base de ces capacités d'élevage et non sur celle des animaux présents.



LES ORIENTATIONS TECHNICOECONOMIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2010

OTEX



légende OTEX 2010	
Autres herbivores	(14)
Bovins lait	(237)
Bovins mixte	(179)
Cultures générales (autres grandes cultures)	(7)
Fleurs et horticulture diverse	(2)
Granivores mixtes	(27)
Marafchage	(6)
Polyculture et polyélevage	(122)
Porcins	(4)
Volailles	(1)

3-8-1 Les Orientations Technico-Economiques des Exploitations

Les OTEX communaux, détaillées en 10 nomenclatures, permettent une approche assez précise des spécificités géographiques du territoire agricole.

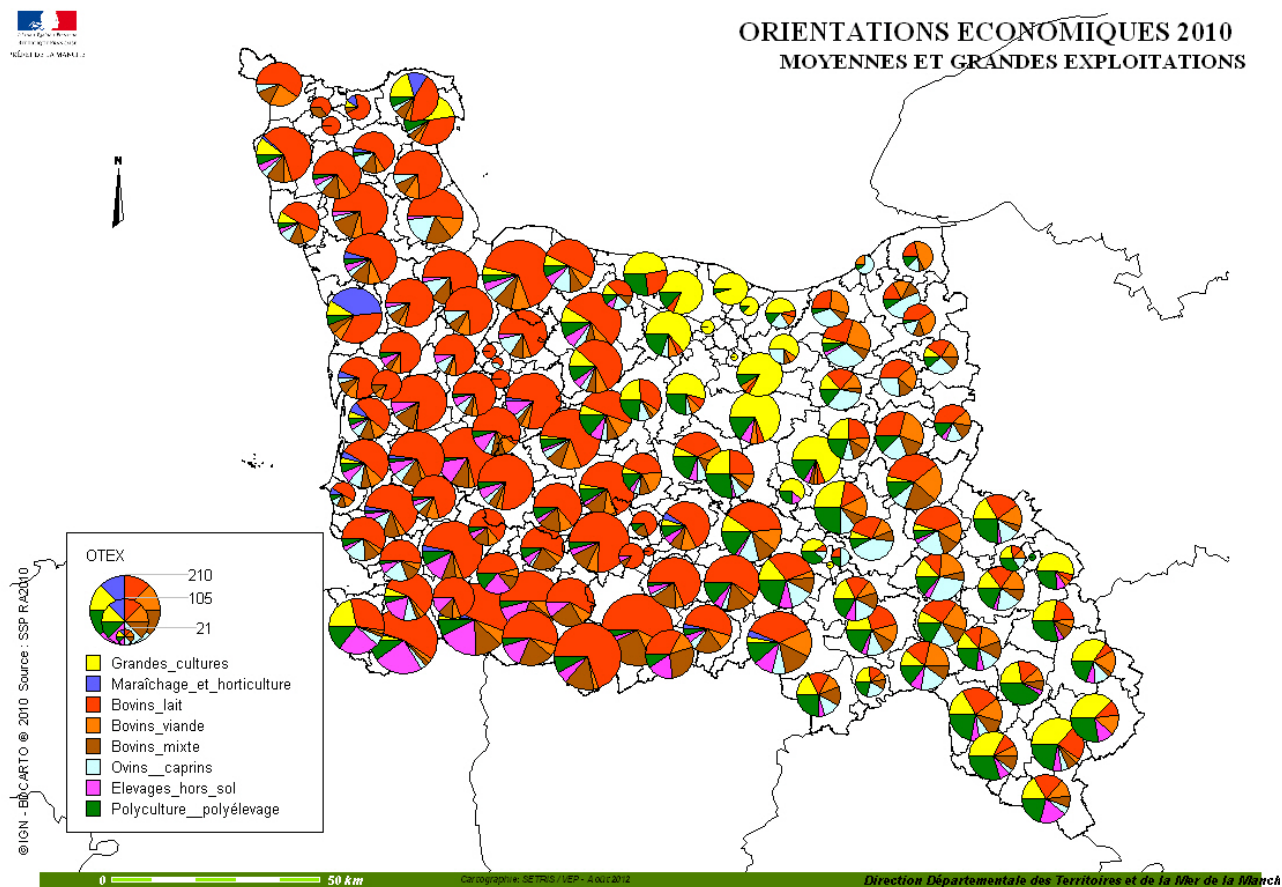
Le cœur du département, depuis le nord du marais jusqu'à la vallée de la Sée, est caractérisé par une agriculture fortement orientée « bovin-lait ». Sur les pourtours de ce vaste cœur laitier se greffe une agriculture à orientation « bovin-viande » ou « polyculture-polyélevage ». Enfin se distinguent assez nettement les bassins légumiers du Val-de-Saire, de Créances et du Mont-Saint-Michel. Le sud de l'Avranchin et l'ouest du Mortainais font bien ressortir leur différence, avec une large présence de la polyculture-polyélevage.

3-8-2 Les Orientations Technico-Economiques des Exploitations : vue régionale

L'orientation économique étant très différente entre les petites exploitations et les moyennes et grandes exploitations, elle fait l'objet de cartographies différentes.

3-8-2-a Moyennes et grandes exploitations

La géographie des orientations économiques principales par canton fait la synthèse de toutes les combinaisons locales des productions végétales et animales décrites plus haut. La Manche et sa bordure orientale, zones de bocage, sont orientées préférentiellement en production « bovin-lait » associée à des élevages « bovin-viande » et « bovins-mixte ». En allant vers le sud, l'élevage hors sol s'ajoute à ces orientations dominantes. La « plaine » de Caen est largement orientée sur la production de grandes cultures. Cette orientation se prolonge vers les plaines du sud et le Perche en associant la « polyculture » et le « polyélevage ». Les orientations du Pays d'Auge et du Pays d'Ouche sont plus polyvalentes et se partagent entre « lait », « bovins », « ovins » et « polyculture-polyélevage ». La présence des cultures légumières se dessine assez nettement sur les deux grands bassins du Val-de-Saire et de la côte Ouest (canton de Lessay).



3-8-2-b Petites exploitations

La géographie des orientations économiques principales par canton des petites exploitations est totalement différente, mais des nuances géographiques se dessinent également. Les orientations « ovins » « bovins-viandes » se combinent avec les grandes cultures sur la majorité du territoire. Dans la Plaine de Caen, le Virois et le Bessin, la production de lait est une orientation privilégiée.

